

Aux parents d'élèves de Déols : changement des rythmes scolaires

Dans son conseil municipal du 4 juillet 2017, la Municipalité de Déols a décidé, par 21 voix pour et 2 abstentions, d'engager des changements de rythmes scolaires dès la prochaine rentrée de septembre 2017, établissant la semaine dite des "4 jours" à Déols. Cette décision a été prise conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Cinq conseils d'école sur six (composés des délégués de parents d'élèves et des enseignants) ont émis chacun un avis favorable pour procéder à ce changement ; le conseil d'école d'Henri Wallon ne s'est pas prononcé favorablement. La majorité des conseils d'école s'étant prononcée favorablement, l'avis de changer les rythmes scolaires a été retenu.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a donné son autorisation pour engager cette réforme. Ainsi, dès la rentrée prochaine, tous les enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Déols passeront au rythme de 4 jours par semaine, les jours de repos hebdomadaires étant le mercredi, samedi et dimanche. Ces nouveaux horaires s'appliquent ainsi :

École maternelle de l'Abbaye : de 8h25 à 11h25 et de 13h25 à 16h25 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

École maternelle Paul Eluard : de 8h40 à 11h40 et de 13h20 à 16h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

École maternelle Jean Monnet : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

École élémentaire Henri Wallon : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

École élémentaire Jean Monnet : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

École élémentaire Paul Langevin : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En conséquence, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont supprimés.

Un accueil périscolaire est assuré dans chacune des écoles le matin et le soir, de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe des cours et de la fin des cours jusqu'à 18h30.

Le mercredi, le centre de loisirs assure un accueil de 7h30 à 18h30 avec possibilité d'inscrire l'enfant par demi-journée.